

II. ACTES — BILLS.

Acte de Québec, 1774 — Rétablit les lois françaises (Coutume de Paris), mais conserve les lois criminelles anglaises.

Acte Constitutionnel, 1791 — Divise le Canada en deux provinces, et accorde le gouvernement *représentatif*.

Alien Bill, 1807 — Pourvoit au châtimeut de ceux des étrangers qui tentent de formenter des séditions.

Acte relatif au commerce du Canada, 1823 — Oblige le Bas-Canada à payer au Haut-Canada £30,000 d'arrérages de douane.

Acte d'Union, 1840 — Réunit les deux provinces, et établit le gouvernement *responsable*.

Acte des municipalités, 1841 — Donne aux municipalités le droit d'administrer leurs propres affaires.

Bill d'indemnité, 1849 — Indemnise les personnes qui ont essuyé des pertes pendant les troubles de 1837.

Acte d'emprunt des municipalités, 1852 — Etablit un fonds d'emprunt en faveur des municipalités qui désirent faire des améliorations locales.

Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867 — Pourvoit à l'union fédérale des provinces de l'Amérique britannique du Nord.

Acte de la terre de Rupert, 1868 — Autorise la Compagnie de la baie d'Hudson à céder son territoire.

Acte de Manitoba, 1870 — Détermine les limites de la province de Manitoba, et lui octroie sa constitution.